



politique économique suisse 2006

economiesuisse
Verband der Schweizer Unternehmen
Fédération des entreprises suisses
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Impressum

Cette publication paraît en allemand et en français
Composition et production: Daniel Stähli, Visuelle Gestaltung, Zurich
Photographies: Marc Latzel, Zurich
Impression: Lichtdruck AG, Dielsdorf
Edition: avril 2006
Prix: 50 francs
© economiesuisse 2006

Avant-propos	2
Points forts et perspectives	
Globalisation	4
Innovation et propriété intellectuelle	12
Champs d'action politique	
Politique économique extérieure	34
Formation et recherche	37
Conjoncture et monnaie	40
Politique agricole	44
PME	46
Santé	47
Finances et impôts	49
Information et communication	59
Energie	61
Environnement	62
Transports	64
Marché postal	65
Concurrence	66
Questions juridiques	68
Politique des consommateurs	72
Redistribution des richesses	74
Organisation	
Sièges	82
Contacts nationaux et internationaux	84
Membres	86
Comité directeur	90
Comité	91
Commissions permanentes	94
Direction	95
Activités 2005	96
Services	100

Aux yeux de l'économie suisse, l'année écoulée a été marquée par plusieurs événements très réjouissants. La conjoncture s'est améliorée durant deux semestres consécutifs, permettant d'enregistrer une croissance économique globalement satisfaisante en 2005. Comme ce phénomène s'était produit l'année précédente déjà, il faut espérer que la phase durant laquelle la Suisse a été la lanterne rouge parmi les pays industrialisés soit derrière nous. Car nous exploitons à nouveau notre potentiel de croissance et nous avons rejoint la moyenne européenne en compagnie de pays comme le Danemark, l'Autriche ou les Pays-Bas. En politique économique, quelques décisions ont montré une inflexion positive: les deux votations sur l'Europe, les premières corrections en matière de dépenses publiques qui découlent des programmes d'allègement budgétaires et la révision de la loi sur le marché intérieur.

Dans l'ensemble, la nouvelle année a commencé sous de bons auspices. Même si les risques globaux n'ont pas diminué – qu'on pense notamment au prix élevé du pétrole, aux forts déséquilibres des balances commerciales, au protectionnisme qui reprend de la vigueur en divers endroits ou encore aux risques d'une pandémie de grippe aviaire – en Suisse la conjoncture reste orientée à la hausse, avec en arrière-fonds une économie mondiale qui poursuit son expansion. Les exportations de nos entreprises évoluent de manière favorable et les dépenses de consommation vont croître. Les investissements des entreprises suisses dans les biens d'équipement auront un impact décisif: ils constituent un préalable à la création d'emplois et donc à un recul progressif du chômage.

L'évolution économique dépend toujours des attentes et de l'état d'esprit des ménages et des investisseurs. La politique économique joue dans ce cadre un rôle déterminant. L'environnement est actuellement favorable. Cela ne doit toutefois pas conduire à un affaiblissement de notre volonté de procéder à des réformes si nous ne voulons pas gaspiller nos chances de croissance à l'avenir. Malheureusement, on observe déjà un relâchement des efforts, en particulier en ce qui concerne la discipline en matière de dépenses. L'horizon 2007, avec l'arrivée des élections fédérales et la tentation qui en découle pour les partis d'adopter un profil plus populiste, entraîne sans équivoque déjà des effets négatifs.

Des décisions importantes figurent à l'agenda 2006 de la politique économique; elles auront un impact significatif sur la croissance future de notre pays. L'économiesuisse engagera toute son énergie pour que des solutions durables soient apportées à ces questions.

Ce sont les idées, l'innovation et l'esprit d'entreprise qui entraînent la Suisse et la font avancer. La politique de la formation et de la recherche doit dès lors constituer une de nos priorités.

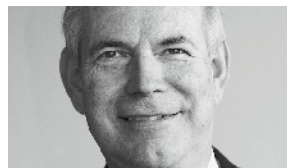
- Les nouveaux articles constitutionnels sur la formation, qui seront soumis en votation en mai, méritent notre plein appui. Même s'ils ne représentent pas une avancée majeure, ils constituent une étape importante pour le système suisse de formation. Par rapport à la situation actuelle, ils permettront une plus grande efficacité, en améliorant nettement la coopération entre la Confédération et les cantons.
- La nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles, et cela est également important, élargira la marge de manœuvre de ces établissements. Elle encouragera la concurrence et règlera les relations entre universités et hautes écoles spécialisées – un chemin encore mal défriché. Mais au-delà de toutes les interventions législatives, il ne faut pas oublier que la qualité d'une haute école dépend, au final, de son corps enseignant et de ses étudiants
- La révision imminente du droit des brevets revêt une importance essentielle pour une économie qui, comme celle de la Suisse, est basée sur l'innovation. Il s'agit de renforcer les incitations à investir dans des technologies d'avenir et dans des concepts commerciaux innovants. Le moment est venu également de moderniser le droit d'auteur afin de tenir compte des réalités économiques et de satisfaire aux exigences de l'ère numérique.

Pour être en mesure de relever les défis que représentent l'évolution démographique et la globalisation, un Etat doit pouvoir disposer de moyens d'action. C'est pourquoi la politique financière et la politique fiscale demeurent au centre de notre attention.

- Nous ne devons pas relâcher nos efforts et nous devons tendre absolument vers le but de l'assainissement budgétaire en matière de dépenses; cela dans l'intérêt de la solidité de nos finances publiques à long terme. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent montrer leur volonté de réformer les structures de domaines tels la prévoyance sociale ou les transports, qui sont très coûteux et dont les dépenses évoluent de manière très dynamique. Il s'agira en outre de redéfinir quelles sont les missions de l'Etat dans une économie mondialisée. Les collectivités doivent encore jeter du lest, afin de retrouver une marge de manoeuvre pour entreprendre de nouvelles tâches productives et porteuses d'avenir.
- En politique fiscale, l'année 2006 est placée sous le signe de la réforme de l'imposition des sociétés II. Dans l'intérêt des PME et d'une planification des successions d'entreprises sûre sur le plan juridique, il convient de corriger les «chasse-trapes fiscales» tendues par l'administration et le Tribunal fédéral. La législation doit redevenir compatible avec les besoins de l'économie. Il est par ailleurs totalement justifié de demander que l'imposition partielle soit fixée à 50 pourcent des bénéfiques; il s'agit d'une revendication minimale. Même dans ces conditions, la Suisse afficherait d'ailleurs encore beaucoup de retard par rapport aux réformes engagées dans les pays qui nous concurrencent en matière de fiscalité des entreprises.

Dans notre pays, d'importants marchés amenés à se développer, comme celui de la santé, sont encore protégés par des barrières et des réglementations internes qui augmentent les coûts et nuisent à la compétitivité de nos entreprises. Afin de stimuler la concurrence, il faut éliminer les obstacles qui prennent la forme de prescriptions techniques particulières ou qui imposent des déclarations supplémentaires. L'application du principe Cassis de Dijon pourrait ici s'avérer être un instrument utile, à condition de prévoir des procédures efficaces. En outre, l'ouverture rapide du marché de l'électricité, tout comme la libéralisation d'autres domaines d'infrastructures, reste toujours souhaitable.

Notre pays façonne son avenir en toute liberté. Alors que les Etats-Unis et l'Asie développent un dynamisme parfois époustouflant, l'Europe, et avec elle la Suisse, évolue trop lentement. Nous devons être nous-même le moteur d'un nouveau départ de notre économie. Il est primordial que notre pays soit concurrentiel. Les chances de succès de la Suisse dans la concurrence mondiale sont intactes.



Ueli Forster
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ueli Forster'.



Rudolf Ramsauer
Président de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ramsauer'.

Les échanges mondiaux de marchandises, de technologies et de connaissances nous offrent davantage de chances qu'ils ne comportent de risques. En raison de son très haut degré d'interpénétration internationale, l'économie suisse a un intérêt particulier à l'existence de marchés ouverts. Les investissements effectués par les entreprises helvétiques à l'étranger renforcent le nombre et la qualité des emplois dans notre pays. Car pour la plupart, ces investissements ne visent pas à diminuer les coûts, mais à conquérir de nouveaux marchés. Toutefois, la globalisation implique aussi certaines adaptations douloureuses. Le fardeau n'est pas toujours réparti de manière égale. Pour l'heure, nombre de pays en développement parmi les plus pauvres n'ont pas tiré un profit suffisant, voire pas de profit du tout, d'une répartition du travail plus intensive. La raison provient souvent de la corruption des gouvernements, de la faiblesse des institutions et d'une implication insuffisante de la population dans le processus de développement.

Globalisation: les investissements à l'étranger augmentent-ils ou réduisent-ils l'emploi?

Nous vivons dans un monde de plus en plus ouvert. Définie comme une allocation du travail et du capital à l'échelle planétaire et comme un échange mondial de marchandises, de technologies et de connaissances, la globalisation est devenue synonyme de chances ou de risques, de peurs ou d'espoirs. En fait, elle n'est ni récente ni le fruit d'un programme politique. Car cette pratique d'échanges a toujours existé de mémoire d'homme. C'est son ampleur et son intensité, de même que les catégories de marchandises et de facteurs concernés, qui ont beaucoup évolué avec le temps. La globalisation est un processus irréversible. Son principal moteur – en plus de l'ouverture des marchés et des politiques de libéralisation – est le progrès technique enregistré notamment dans les domaines de l'information, de la communication et des transports¹. Ces développements ont en particulier les trois répercussions suivantes:

1. Pour un nombre croissant de produits et de services, de même que pour les fonds propres et le capital emprunté, d'importants marchés se créent, à l'échelle mondiale dans certains cas. La concurrence est renforcée, puisque le champ des compétiteurs devient beaucoup plus hétérogène. Il est d'ailleurs de plus en plus difficile de se tenir à l'écart de ce monde d'échanges.
2. Les nouvelles technologies permettent d'optimiser et de mieux piloter la production, dans un climat de grande transparence des coûts. Cela se traduit en particulier par des spécialisations verticales sur différents sites. Dès lors, les coûts de la place helvétique se mesurent à l'aune des progrès de la productivité du travail obtenus dans les nouveaux pays cibles grâce à des technologies modernes transférables. L'entreprise transnationale prend la relève de l'exportateur traditionnel rivié à son pays de domicile.
3. Les progrès des communications permettent aussi de réaliser des gains de productivité stupéfiants, surtout dans le secteur des services. D'où un potentiel d'efficience important. Bien des services qui, jusqu'ici, exigeaient un contact physique avec la clientèle peuvent être fournis aujourd'hui sans considération de distance.

L'internationalisation de l'économie suisse

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer l'internationalisation de plus en plus marquée de l'économie suisse ces dix à quinze dernières années, mouvement dont témoigne avant tout l'accroissement des effectifs des entreprises helvétiques à l'étranger². En 2004, celles-ci occupaient environ 1,8 million de travailleurs hors de nos frontières. Sur la durée, ces effectifs à l'extérieur ont progressé bien davantage que l'emploi dans le pays: la part du personnel à l'étranger mesurée à l'effectif national (quote-part de l'emploi à l'étranger) est ainsi passée de 25% en 1988 à 50% en 2003. Entre 1993 et 2003, l'industrie a augmenté de 25% ses effectifs à l'étranger; parallèlement, elle a réduit l'emploi domestique de 15%. En termes d'évolution des effectifs, les secteurs de la construction, du textile et de l'habillement, du travail du bois ainsi que des métaux, des machines et des véhicules comptent parmi les perdants de la mutation structurelle. Les services, en revanche, ont vu leurs effectifs augmenter à l'intérieur comme à l'extérieur, mais la croissance a été de 52% à l'extérieur et de 7% seulement à l'intérieur.

¹ Cf. Gehrig, Bruno: La Suisse – une économie en mutation, discours du 200^e anniversaire de la Chambre de commerce et de l'Association patronale de Winterthur, 22 juin 2001.

² Cf. Credit Suisse: La Suisse en mutation – les branches comme composante de la croissance. Economic Briefing N° 41, Zurich 2005.

Parallèlement à leurs effectifs hors de Suisse, les entreprises helvétiques ont aussi augmenté en valeur leurs investissements directs à l'étranger³. Rapportés au PIB, ceux-ci sont passés de 26% en 1988 à 100% en 2004. En d'autres termes, les capitaux investis à l'étranger par les entreprises suisses (445 milliards de francs en 2004) correspondent à peu près à la performance économique annuelle de notre pays. Les principaux investisseurs directs suisses sont les sociétés financières et holdings, ainsi que les banques et les assurances, suivis des secteurs de la chimie et des plastiques, des machines, des métaux ainsi que de l'électronique, de l'optique, de l'énergie et de l'horlogerie. Les atouts de la place économique suisse sont donc déterminants pour nos investissements directs à l'étranger. Pour compléter ce tableau, signalons qu'au cours de la période observée, les investissements étrangers en Suisse ont, eux aussi, progressé sensiblement, soit de 9% du PIB en 1985 à 46% en 2004.

Pareille évolution engendre des craintes et des incertitudes, tout spécialement dans les périodes de chômage élevé et persistant. Deux thèses s'affrontent à ce propos: celle de la substitution et celle de la complémentarité.

D'après la première, le développement économique des entreprises suisses à l'étranger se fait au détriment des activités sur sol helvétique et se traduit donc par des suppressions d'emplois indigènes⁴. Selon cette thèse, le niveau défavorable des coûts en Suisse, en particulier les salaires élevés et la densité réglementaire, en sont à l'origine. Cette théorie conclut que les flux d'investissements ne prennent donc qu'une seule direction, celle qui va des pays riches en capitaux vers les pays pauvres en capitaux, c'est-à-dire des pays industrialisés vers les pays émergents, en transition ou en développement. La principale destination des investissements directs serait les industries à fort coefficient de travail humain, qui offrent des possibilités d'économies de coûts particulièrement importantes, liées aux transferts de production dans des pays à bas salaires.

La thèse de la complémentarité postule au contraire que le développement des activités économiques à l'étranger n'est que le prolongement logique du haut degré d'interpénétration de l'économie mondiale, laquelle s'est surtout manifestée jusqu'ici dans le commerce international. Ce développement est donc essentiellement favorisé par la baisse des coûts de transaction des investissements directs transfrontaliers. Dans cette optique, il s'agit donc pour les entreprises de conquérir d'importants marchés stratégiques à l'étranger, de mettre sur pied des réseaux de service et de distribution, ainsi que leurs propres centres de production et de recherche. Pour l'entreprise, la première question est de savoir comment exploiter encore plus efficacement, à l'échelle internationale, son savoir-faire spécifique, ses techniques de management, sa réputation, etc. Son déploiement sur des sites étrangers vient compléter ses activités domestiques et contribue ainsi à maintenir ou à créer des emplois en Suisse. Ces éléments constituent la thèse de la complémentarité.

³ Cf. Credit Suisse: La Suisse en 1ère ligue des investisseurs directs. Spotlight, 2 février 2004.

⁴ Cf. Arvanitis, S./ Bezzola, M./ Donzé, L./ Hollenstein, H.: Globalisation, progrès technique et structure de qualification de l'économie suisse. KOF/EPFZ 2000.

Constats en faveur de la complémentarité

Etant donné que l'internationalisation ne faiblit pas, déterminer laquelle des deux hypothèses évoquées ci-dessus est correcte n'intéresse pas seulement les universitaires, mais revêt aussi une importance de premier ordre en matière de politique économique. De nombreuses enquêtes empiriques ont été réalisées à ce sujet ces dernières années, surtout par le Centre de recherches conjoncturelles KOF de l'EPFZ. Quelles que soient les données et les méthodes utilisées, ces enquêtes confortent pour l'essentiel la thèse de la complémentarité; autrement dit, les investissements directs ne constituent pas une concurrence nuisible aux exportations helvétiques, mais contribuent au contraire à consolider la place économique suisse. Quels sont les principaux enseignements que l'on peut tirer de ces enquêtes?

Premièrement: le principal motif à l'origine d'un transfert de la production à l'étranger est la volonté de conquérir ou de développer des marchés étrangers. Des aspects de coûts et de réglementation jouent également un rôle, mais ils ne sont pas déterminants. Si les transferts de production étaient motivés par des considérations de coûts, il faudrait s'attendre à ce que les branches dont les investissements à l'étranger sont supérieurs à la moyenne voient le nombre de leurs emplois domestiques reculer sensiblement. Or, il n'en est rien. Dans le choix d'un lieu d'implantation à l'étranger, les différences de salaires jouent sans conteste un rôle important, mais pas déterminant. De plus, les flux d'investissement ne vont pas uniquement des pays riches aux pays pauvres; pour l'essentiel, ils circulent entre les pays riches eux-mêmes, c'est-à-dire entre pays qui, en termes de coûts salariaux et de réglementations des marchés, ne diffèrent guère de la Suisse. Malgré l'importance croissante de la Chine et des pays émergents d'Europe centrale et orientale, la plus grande part des investissements directs suisses (76% en 2004) prend encore et toujours le chemin des pays industrialisés.

Deuxièmement: on constate que la majorité des investissements directs provient des principales branches exportatrices. Cela milite également en faveur de la complémentarité. Dans ces branches, au surplus, les fonctions «headquarters» jouent un rôle relativement important. Elles intéressent en général des entreprises à fort emploi de technologie et de capital humain. Ainsi, dans l'industrie pharmaceutique, qui compte en Suisse parmi les investisseurs directs les plus importants, le nombre des employés a progressé de 53% entre 1990 et 2004, pour atteindre 31 000. Dans cette industrie, 1000 francs de valeur ajoutée engendrent 1100 francs de richesse nouvelle dans le reste de l'économie nationale. On estime le multiplicateur des places de travail et des heures ouvrées ainsi générées à une valeur de 3,2. En termes d'emploi, cela signifie que la branche pharmaceutique n'a pas seulement la responsabilité de 31 000 emplois, mais de 101 000⁵.

⁵ Cf. Plant Economics / BAK Bâle Economics: Bedeutung der Pharmaindustrie für die Schweiz. Regensdorf / Bâle 2005.

Troisièmement: il y a bien sûr des branches et des entreprises qui créent des emplois à l'étranger tout en réduisant leurs effectifs dans le pays. Ce sont surtout ces cas qui défraient l'actualité et sur lesquels se focalise le débat public. Mais c'est l'exception plutôt que la règle. L'observation empirique montre que dans les branches structurellement faibles, la délocalisation d'emplois à l'étranger ne résulte pas nécessairement d'investissements directs. Au contraire, le cas type semble être en l'occurrence celui d'une entreprise dont les activités diminuent dans le pays face à des concurrentes venues de l'étranger et qui prennent de plus en plus d'importance. Les investissements directs internationaux ne sont pas des mesures défensives prises par des branches structurellement faibles pour surmonter des problèmes de coûts dans leur pays de domicile, mais bien plutôt des mesures d'expansion de branches compétitives qui veulent reproduire à l'étranger les succès qu'elles enregistrent sur le marché domestique ⁶.

Quatrièmement: les effets des investissements à l'étranger sur le marché du travail ne sont pas uniquement quantitatifs, mais aussi qualitatifs. Les entreprises qui veulent exploiter les avantages d'échelle spécifiques à leur centre logistique créent dans le pays de nouvelles possibilités d'emploi et tendent à transférer les emplois du secteur manufacturier à l'étranger. Dans de très nombreux cas, le solde de l'opération est positif, comme on peut l'observer dans l'industrie chimique et pharmaceutique. Les nouveaux emplois créés dans le pays sont le plus souvent des postes du domaine des services aux exigences relativement élevées en termes de qualifications, alors que les emplois supprimés sont plutôt de caractère industriel. Le renforcement des activités des entreprises suisses à l'étranger contribue ainsi au mouvement général de mutation structurelle qui voit les services se développer au détriment de l'industrie. Enfin, les investissements directs ont un effet neutre sur l'emploi et les exportations lorsqu'ils portent à l'étranger sur des biens ou des services que les entreprises doivent produire ou fournir sur place.

Cinquièmement: le marché du travail, principalement dans le domaine des bas salaires, est mis sous pression par la globalisation. En effet, l'offre de travail augmente dans le monde et le progrès technique exige du personnel bien formé.

Dès lors, on peut répondre à la question posée en titre en affirmant que les investissements à l'étranger soutiennent, plutôt qu'ils ne mettent en péril, l'emploi en Suisse.

⁶ Cf. Klodt, Henning: Mehr Arbeitsplätze durch Auslandsinvestitionen. Dans: Die Weltwirtschaft. Cahier 4, Kiel 2004.

Conséquences de politique économique

Dans un marché global ouvert, nous ne pouvons pas savoir comment nos structures économiques évolueront. On trouve dans tous les pays industrialisés, bien sûr, les célèbres «technologies du futur» (exemples: biotechnologie et technologie génétique, nanotechnologie, neuroinformatique, etc.). Il s'agit incontestablement de domaines techniques importants; mais en tant que tels, ils ne sont pas nécessairement promoteurs de grands succès commerciaux. Dans un système ouvert, le succès ne sourit qu'à ceux qui sont capables de s'adapter de manière dynamique à un marché en perpétuelle transformation. Nous ne pouvons pas prévoir l'avenir et ignorons donc ce que nous produirons et exporterons exactement dans le futur⁷. Nous pouvons néanmoins affirmer que pour un niveau de prix et de coûts donné, il s'agira sans doute toujours de produits et de services nouveaux ou de plus en plus perfectionnés, car les produits moins récents pourront très probablement se fabriquer ailleurs à meilleur compte.

Aujourd'hui, créativité et innovation impliquent le plus souvent la présence des quatre éléments suivants: technologie, talent, ouverture et financement⁸. Il faut donc assurer à tous niveaux la plus haute qualité possible d'enseignement et de formation continue; nous avons besoin de hautes écoles performantes, offrant de meilleures conditions d'encadrement. En outre, la priorité doit être donnée à la recherche et au transfert rapide du savoir scientifique. A cette fin, élaborer de nouveaux instruments n'est pas prioritaire. Mais il faut que les hautes écoles disposent d'une plus grande autonomie et qu'elles entretiennent des relations plus constructives avec l'économie, en particulier avec les PME.

La Suisse doit aussi pouvoir s'enthousiasmer à nouveau pour les technologies nouvelles. La confrontation des idées est normale dans une société ouverte. L'apport fondamental de la technologie et de l'innovation pour la prospérité générale, et la maîtrise des défis économiques et de société, doit toute fois être reconnu sur le plan national comme à l'échelle mondiale. Faire partager cette notion est une tâche importante qui incombe surtout aux hautes écoles et à l'économie.

La façon dont l'avenir se présentera à nous ne dépend pas seulement du hasard: notre pays a de bonnes chances de conserver et de créer des emplois intéressants, avec des niveaux d'exigence variés. Pour y parvenir, il faut construire un consensus sur le thème de la Suisse comme lieu attrayant pour les entreprises. Un tel «contrat de société» devrait prévoir:

- un budget fédéral consolidé qui accorde la priorité aux dépenses d'investissement (formation et recherche) plutôt qu'aux dépenses de consommation, ainsi qu'un droit fiscal favorable à l'innovation;
- des marchés ouverts vers l'extérieur et une concurrence intense sur le marché intérieur;
- un environnement réglementaire acceptable;
- une politique de la santé et une politique sociale raisonnables et finançables.

La globalisation offre à d'innombrables habitants de la planète, plus que jamais auparavant, la chance de s'épanouir, de vivre en sécurité et de prospérer. Mais, dans un climat de compétition plus rude, le risque existe pour les personnes économiquement moins

⁷ Cf. Hildebrand, Philipp M.: Offene Welt – weltoffene Schweiz, Vortrag vor dem Swiss Economic Forum. Thoune, 7 mai 2004.

⁸ Cf. Doerig, Hans-Ulrich: Lust auf Zukunft statt Vogel-Strauss-Politik. Die Arbeitsplätze der Schweiz in zehn Jahren. Dans: Neue Zürcher Zeitung, 11/12 juin 2005.

performantes d'être plus vite mises à l'écart, ce qui peut être source de dommages à la cohésion sociale. Les gens se montrent ouverts et positifs à l'égard de la globalisation seulement si le ciment social de leur pays n'en souffre pas. Notre prospérité et notre bien-être dépendent exclusivement de nous-mêmes. Il est tout à fait possible pour la Suisse d'acquérir de nouvelles compétences tout en conservant ses atouts traditionnels, si elle consent à cette fin les efforts nécessaires.

La globalisation offre des opportunités aux pays industrialisés mais également aux pays émergents, en transition et en développement. Cela suppose des conditions-cadre stables (sécurité du droit, liberté contractuelle, garantie de la propriété), une bonne gouvernance et une forte implication de la population dans le processus de développement national.

Les expériences du passé nous permettent de dégager quelques thèses générales en guise de conclusion provisoire:

Thèse 1

La globalisation au sens d'une intensification des contacts, de l'échange et de l'information exerce une influence très favorable sur l'économie et la société. Chaque pays décide lui-même de l'usage qu'il en fait pour assurer son propre développement. Il n'existe pas, à ce sujet, de recommandations politiques valables pour chaque pays.

Thèse 2

Une intégration plus étroite dans l'économie mondiale a des effets positifs non seulement sur les conditions-cadre, mais aussi sur la croissance de l'économie nationale, autrement dit sur le revenu per capita. Ces gains de prospérité ne sont toutefois pas répartis uniformément entre les pays et les divers groupes sociaux.

Thèse 3

Il existe un rapport positif entre la qualité des conditions-cadre institutionnelles et l'infrastructure sociale d'un pays d'une part et sa croissance économique d'autre part.

Thèse 4

Le marché du travail, plus spécialement dans le secteur des bas salaires, est mis sous pression par la globalisation. En effet, l'offre de travail augmente et le progrès technique exige de la main-d'œuvre bien formée. Cela met en exergue l'importance de la formation et du perfectionnement professionnel.

Thèse 5

Les gens ne font bon accueil à la globalisation que si elle ne détruit pas le noyau de cohésion sociale de leur pays.

Thèse 6

Malgré l'accroissement de la population mondiale, la proportion de personnes pauvres, dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, a nettement diminué à la faveur de la globalisation. C'est particulièrement le cas dans les pays qui se sont ouverts au commerce mondial (principalement les pays d'Asie).

Thèse 7

Dans les pays en développement, la pauvreté ne résulte pas de la globalisation, mais avant tout de l'arbitraire politique, de la bureaucratie et de la corruption. Cela justifie l'exigence d'une «bonne gouvernance» dans les pays en développement comme préalable à une aide publique.

Thèse 8

Des études empiriques montrent que l'on peut parvenir à un niveau élevé de rémunération et de prospérité dans des pays aux structures institutionnelles extrêmement diverses ou qui pratiquent des approches juridiques et normatives différentes et un interventionnisme d'une ampleur variable.

Thèse 9

L'affirmation selon laquelle la globalisation dépouille l'Etat national de son pouvoir souverain et le relègue de son rang de gardien des équilibres à celui de simple acteur économique dont le rôle se limite à veiller à l'attractivité du pays pour les entreprises, fait abstraction du fait que l'Etat conserve une marge de manœuvre considérable en tant que gardien du bien public. Dans l'autre sens, la globalisation fixe des limites à la (sur)puissance de l'Etat, ce qui, dans une optique libérale, est positif.

Thèse 10

La globalisation exige un certain cadre légal (FMI, OMC) pour réduire les coûts de transaction. Ce cadre, cependant, déborde toujours plus le domaine économique (pour englober les droits de l'homme, la démocratie, le désarmement et les crimes de guerre) et se traduit par l'élaboration des codes les plus divers, au sens de «soft law». L'économie a tout intérêt à suivre attentivement cette évolution.

Pour assurer une croissance économique à long terme, un pays doit innover en permanence. Si elle veut rester prospère et garantir des emplois sur son sol, la Suisse doit rester l'une des nations les plus inventives du monde. En encourageant et en protégeant l'innovation, les droits de la propriété intellectuelle constituent l'un des piliers de la politique économique.

Innovation et propriété intellectuelle

L'innovation assure des emplois et la prospérité

L'amélioration de nos conditions de vie matérielles depuis la révolution industrielle est pour l'essentiel due à l'élaboration et au développement des nouvelles technologies. L'innovation est l'un des principaux moteurs de la prospérité et de la croissance économique à long terme. La particularité des pays industrialisés les plus avancés est d'être toujours à la pointe du progrès. Cet avantage technologique leur permet de pratiquer des prix élevés sur le marché mondial et, ainsi, de garantir des emplois et le niveau des salaires. En revanche, les technologies vieillottes ou facilement imitables sont accessibles partout et entraînent régulièrement une délocalisation de la production dans des pays à bas salaires. L'avantage technologique constitue dès lors un des avantages comparatifs les plus importants des pays qui connaissent de hauts salaires mais qui sont pauvres en matières premières.

Innover en permanence suppose de développer sans cesse de nouvelles technologies et de nouveaux produits et d'améliorer les technologies existantes. L'une des tâches centrales de la politique économique est donc d'encourager l'innovation.

La capacité d'innovation dans une comparaison entre branches et entre pays

En Suisse, l'économie privée consacre des moyens importants à la R&D (voir aussi page 37 ss.). Les domaines de recherche qui possèdent un potentiel d'innovation élevé sont avant tout la biotechnologie et les nanotechnologies. L'année dernière, environ 10% des 9,7 milliards de francs dépensés en Suisse au titre de la recherche et du développement intra-muros leur ont été consacrés. En 2004, l'économie privée a investi quelque 830 millions de francs en faveur de la recherche en biotechnologie. Dans une comparaison entre branches, il apparaît que les efforts de recherche se concentrent dans les entreprises pharmaceutiques. Entre 2000 et 2004, la part des dépenses de recherche intra-muros y est passée de 14% à 37%. Les entreprises pharmaceutiques ont tendance à miser sur les produits de haute technologie.

Au classement de l'innovation, la Suisse figure, avec les pays scandinaves, les Etats-Unis, la Corée du Sud et le Japon, parmi les pays de tête de l'OCDE. En comparaison européenne, elle arrive en deuxième position, derrière la Suède (cf. figure page 19). L'innovation en Suisse se porte donc bien. Pourtant, la Suisse se tromperait en se croyant en sécurité. Si elle veut continuer à faire partie des nations les plus innovantes du monde, elle devra défendre sa place face à la concurrence internationale et faire face aux défis de plus en plus nombreux qui viennent en particulier des pays d'outre-mer.

Mise en place d'une politique de l'innovation

La politique de l'innovation peut se concevoir de différentes manières. Dans un système d'économie de marché, elle passe par des incitations destinées à encourager les investissements dans la recherche et le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies. Il faut aussi améliorer de manière ciblée les conditions-cadre. Parmi les plus importantes, citons:

- La politique de la formation: Un système de degré tertiaire concurrentiel et des coopérations entre les hautes écoles et l'économie renforcent la recherche appliquée et la qualité de la formation des diplômés. La présence d'un personnel qualifié suffisant est un des piliers de toute économie fondée sur l'innovation.
- La politique budgétaire: Les entreprises doivent bénéficier de marges de manœuvre et d'incitations fiscales pour investir dans la recherche et le développement. Un remaniement des postes du budget de la Confédération permettrait d'allouer les deniers publics de manière plus ciblée et plus efficace à la formation et à la recherche.
- L'allégement des réglementations: Un système réglementaire trop dense diminue l'espace nécessaire à l'éclosion des innovations. Les obstacles tant techniques qu'administratifs doivent être levés.
- La protection de la propriété intellectuelle: Les investissements dans la recherche, le développement et la transformation des innovations qui en résultent en produits commercialisables supposent l'existence d'un système d'incitation et de protection adapté. Lorsqu'on investit dans la recherche et le développement, il faut pouvoir ensuite en récolter les fruits. Les risques supportés par les investisseurs doivent être récompensés. On voit ainsi toute l'importance qu'il faut accorder au droit de la propriété intellectuelle.

Rôle incitatif de la propriété intellectuelle

Les principaux droits de la propriété intellectuelle sont le droit des marques, le droit du design, le droit d'auteur et le droit des brevets.

Le droit des marques confère au propriétaire d'une marque le droit exclusif d'exploiter sa marque et de disposer de celle-ci. Il protège le capital qui a été investi pour créer et entretenir la marque (qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service).

Le droit du design protège l'enveloppe extérieure d'un produit ou d'une partie de ce produit contre les copies et les imitations. Le design est un élément essentiel dans la conception et la commercialisation d'un produit, parce qu'il parle aux sens et qu'il est identifiable. Le droit du design permet à un designer de se protéger contre les auteurs de contrefaçons qui tentent de profiter de la notoriété d'un design sans rien créer eux-mêmes.

Le droit d'auteur protège les œuvres littéraires et artistiques. Les détenteurs de ce droit peuvent ainsi se défendre contre les copies illégales. Dans une économie qui se fonde sur l'innovation et la créativité, le droit d'auteur exerce une fonction incitative importante.

Les brevets récompensent et encouragent la recherche et le développement dans tous les domaines de la technologie. La concession de droits exclusifs à durée limitée permet à un inventeur d'amortir les investissements qu'il a entrepris. Simultanément, les brevets contribuent à la diffusion du savoir.

Reconnaissance précoce de la valeur des brevets

Les premiers brevets ont été délivrés à Venise au 15^e siècle, lorsque les teinturiers, les tisserands, les fabricants de soie, les imprimeurs se sont aventurés sur le chemin du progrès. Venise a très tôt reconnu la valeur particulière des inventions et a accordé à ses inventeurs une protection limitée dans le temps contre les contrefaçons. Aux 17^e et 18^e siècles, différents pays, tels l'Angleterre, les Etats-Unis et la France, ont promulgué des lois sur les brevets. En Suisse, la Confédération a été habilitée à partir de 1887 à édicter des bases légales régissant «la protection des inventions applicables à l'industrie».

Le savoir-faire et les inventions sont déjà protégés jusqu'à un certain point par le secret des affaires. Mais seul un brevet permet de mettre librement les connaissances sur lesquelles se base une invention à la disposition de tiers et, en même temps, de protéger cette invention contre les contrefaçons pendant une durée de vingt ans au maximum. Le terme de «patente» (utilisé anciennement comme synonyme du «brevet d'invention» et qui est encore utilisé au Canada et correspond par ailleurs au terme officiel dans la terminologie allemande du droit des brevets) vient de l'expression latine «litterae patentes», que l'on peut traduire littéralement par «lettres ouvertes». La publication de l'idée sur laquelle repose l'invention a pour effet d'encourager la multiplication et la diffusion du savoir technologique. Si le droit des brevets n'existait pas, les entreprises devraient tenir leurs technologies secrètes pour les protéger.

Les brevets encouragent l'innovation

Chaque brevet est délivré par un organisme officiel après un contrôle. Pour qu'une invention puisse être brevetée, le produit ou le procédé doit être nouveau, être susceptible d'application industrielle et impliquer une activité inventive. Cette dernière condition empêche de breveter les découvertes pures. Contrairement aux Etats-Unis, la Suisse n'accorde pas de brevets sur des logiciels ou des méthodes commerciales.

Une demande de protection trop vaste peut entraver l'innovation. Les demandes de brevet déposées dans un but spéculatif doivent par conséquent être rejetées. L'acceptation ou le refus d'une demande de brevet est précédé d'un examen au cas par cas des conditions auxquelles le brevet est délivré. La capacité d'innovation suppose aussi que la liberté de la recherche soit garantie. En Suisse, il est prévu de garantir cette liberté dans le cadre de la révision en cours de la loi sur les brevets en ancrant expressément le privilège de la recherche et les licences légales pour l'utilisation des instruments de recherche.

Les brevets permettent des développements et des coopérations efficaces

Le transfert des droits de la propriété assure une sorte de monnaie d'échange et ouvre des perspectives de financement et de coopération, en particulier pour les start-up et les petites et moyennes entreprises (PME). Des contrats de licence permettent d'amorcer des coopérations et de poursuivre des travaux de développement. La constitution, au cours de ces dernières années, de petites sociétés high-tech, à la pointe de la biotechnologie et du génie génétique dans le monde, autour des géants helvétiques de la chimie et de la pharmacie, dont elles sont devenues des partenaires importants, est révélatrice de ce phénomène. Dans les branches où les activités de recherche sont importantes, les PME sont souvent plus innovantes que les grandes entreprises. Toutefois, elles ne disposent souvent pas des ressources suffisantes pour assurer le développement, la fabrication et la commercialisation de leurs inventions. D'où la nécessité d'entamer des collaborations. Sans le droit des brevets, il ne serait guère possible de conclure des alliances entre PME et grandes sociétés, qui garantissent l'indépendance de toutes les parties.

Trois types de brevets en comparaison internationale 2002 (par million d'habitants)

Suisse	125,8
Finlande	114,1
Japon	103,5
Suède	100,4
Allemagne	88,2
Etats-Unis	63,6
Pays-Bas	59,8
Israël	50,0
Luxembourg	46,4
Danemark	40,2
France	39,8
Belgique	38,5
UE	35,5
Autriche	34,9
Royaume-Uni	34,5
Islande	27,4
Norvège	23,3
Canada	21,1
Singapour	20,3
Australie	18,6
Irlande	15,3
Italie	14,5
Corée	13,2
Nouvelle-Zélande	10,2
Taiwan	4,6
Espagne	2,9
Hongrie	2,7
République tchèque	1,2

Source: OCDE: Patent Database, décembre 2005.

Le transfert des droits rattachés à une invention brevetée encourage les spécialisations. La concentration des ressources dévolues à la recherche et au développement dans les domaines où les entreprises sont particulièrement fortes a pour effet d'augmenter l'efficacité des innovations industrielles dans leur ensemble. En contrepartie, le système permet le transfert de droits rattachés à des brevets. Ainsi, les inventions dont une entreprise n'a pas besoin peuvent être cédées à d'autres sociétés pour être utilisées ou développées en échange de compensations financières.

La protection de la propriété intellectuelle est aussi un stimulant pour les universités et les instituts de recherche. Les hautes écoles modernes ne se contentent plus de mener des travaux de recherche; elles s'appliquent à faire breveter les résultats obtenus. En décrochant des brevets, les universités acquièrent un contrôle sur les résultats de leurs travaux, ce qui leur ouvre des possibilités de financement. La perspective de nouvelles ressources provoque de nouvelles incitations et rend ainsi la recherche plus efficace. L'actif «brevets» facilite par ailleurs fréquemment la fondation et la dotation financière de sociétés spin-off très innovantes. Les grandes entreprises encouragent également de manière ciblée la coopération entre leurs chercheurs et ceux des universités. Les échanges entre la recherche fondamentale universitaire et la recherche appliquée dans l'industrie facilitent la transformation des résultats de la recherche en produits commercialisables.

Les brevets renforcent la place économique

Dans les statistiques, par exemple dans le Tableau de bord européen de l'innovation, le nombre de brevets est régulièrement utilisé pour déterminer le rendement (output) de l'innovation, tandis que des chiffres comme les investissements dans la recherche, le niveau de formation ou l'accès au capital-risque servent à mesurer l'impulsion (input) de l'innovation. Mais, un brevet ne représente pas seulement l'aboutissement d'une activité inventive, il constitue également une incitation à innover. La perspective d'obtenir un brevet rend un travail de recherche financièrement intéressant. Ainsi, plus la protection offerte par le brevet est étendue, plus le niveau des investissements privés dans la R&D sera important. Selon certaines études, les entreprises nippones auraient pu investir environ 8 milliards de dollars de plus dans la recherche si la protection conférée par le brevet avait été aussi vaste au Japon qu'elle l'est par exemple aux Etats-Unis¹.

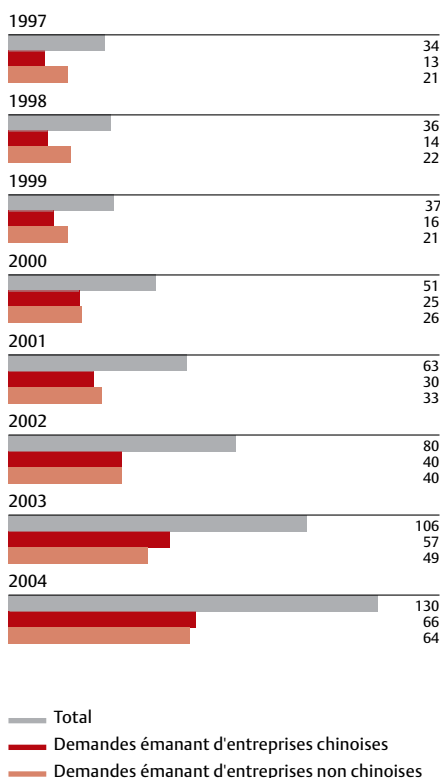
L'utilité marginale décroît-elle si on étend le droit des brevets? L'expérience pratique ne le démontre pas. Au contraire: des études sont parvenues à la conclusion opposée. En étendant encore leur droit des brevets, les pays qui possèdent un système de protection déjà élevé tendent à déclencher davantage d'investissements dans la recherche que les pays qui sont dotés d'un système de protection lacunaire².

¹ Kilchenmann, Christoph: Die Wirkung des Patentschutzes auf Innovation und Wachstum. WWZ-Forschungsbericht 15/05. Université de Bâle 2005, page 32.

² Kanwar, Sunil et Evenson, Robert E.: Does Intellectual Property Protection Spur Technological Change? Discussion Paper N° 831 de l'Economic Growth Center de l'Université de Yale, juin 2001. http://www.econ.yale.edu/growth_pdf/cdp831.pdf. Cf. aussi Oxford Economic Papers 2003 / 55, pages 235-264 et Kilchenmann, op. cit., page 31 s.

Demandes de brevets en Chine

En milliers



Source: Office européen des brevets, Munich 2005.

De nouveaux défis dans la course internationale à l'innovation

Le nombre de brevets par habitant est un indicateur important de la capacité d'innovation d'un pays. Or, aucun pays ne compte autant de brevets par habitant que la Suisse (cf. figure page 16). Dans une perspective dynamique, cependant, l'image qui se dessine est un peu moins flatteuse. Dans les années 90, l'écart par rapport aux pays scandinaves, où le nombre de brevets par habitant est également supérieur à la moyenne, s'est sensiblement réduit. De plus, la course à l'innovation ne se limite pas à l'Europe. Nos concurrents les plus importants sont les Etats-Unis et les pays d'Asie.

Certes, l'Asie continue d'être le premier producteur de contrefaçons. Pourtant, se focaliser sur les imitations et les contrefaçons reviendrait à ne pas tenir compte correctement de la réalité asiatique. La Corée du Sud figurait autrefois au nombre des pays agricoles les plus pauvres du monde. Dans les années 1960, elle disposait d'un revenu de moins de 100 dollars par habitant. Sa transformation spectaculaire en une nation à la pointe du progrès, qui compte aujourd'hui un revenu d'environ 12 000 dollars par habitant, s'explique en grande partie par la mise en place d'un système d'incitation à l'innovation technologique. Ce pays a en particulier développé fortement son système de protection de la propriété intellectuelle. En Chine, les demandes de brevets enregistrent une hausse comprise entre 25% et 40% par an (cf. figure ci-contre à gauche). Les universités chinoises déposent actuellement chaque année à peu près autant de demandes de brevets que les universités des Etats-Unis. En ce qui concerne les brevets annoncés entre 2000 et 2005 en provenance de Chine sur la base du Traité de coopération sur les brevets (PCT)³, son taux d'accroissement a atteint plus de 200%. Les demandes de brevets en Chine et en provenance de Chine devraient encore augmenter à l'avenir. Une domination chinoise sur les standards technologiques futurs devient de plus en plus probable. Paradoxalement, le renforcement des systèmes de brevets asiatiques est aussi une bonne nouvelle pour les industries occidentales. La Suisse en particulier doit se préparer à relever les défis à venir et à adopter une politique lui permettant de protéger efficacement les technologies développées sur son sol. C'est à cette condition seulement que ses technologies pourront continuer de s'imposer sur des marchés de plus en plus mondialisés.

Protection et encouragement des technologies-clés de demain

Dans la course internationale à l'innovation, les technologies-clés du futur doivent être encouragées par des systèmes d'incitation et de protection adéquats. En Suisse, l'une des technologies-clés pour l'avenir est la biotechnologie. Il s'agit d'une branche dans laquelle la recherche et le développement sont très intensifs et présentent des taux de croissance et un potentiel d'innovation élevés. A l'instar des autres pays d'Europe et du reste du monde, la Suisse délivre ainsi depuis des années des brevets à des inventions du secteur de la biotechnologie. Cette pratique a eu des conséquences positives sur les innovations dans ce domaine.

³ Le Traité de coopération sur les brevets (Patent Cooperation Treaty, PCT) remédie à la nécessité de procéder à de multiples annonces nationales par la reconnaissance d'une annonce internationale faite dans les 128 Etats contractants conformément à leur législation nationale.

Cette politique éprouvée doit figurer expressément dans la loi fédérale sur les brevets qui est actuellement en cours de révision. Pourtant, certaines voix critiques se servent de la révision en cours pour contester la légitimité même des brevets en biotechnologie. Par le passé, l'arrivée de nouvelles technologies a toujours donné lieu à des discussions de ce genre. Ainsi, par exemple, aux débuts de l'électricité, certains s'étaient demandés si les différents modes d'utilisation de l'électricité devaient être brevetables, car ceux-ci représentaient, selon ces personnes, plutôt un phénomène naturel et, partant, une découverte plutôt qu'une invention. Dans les débats de ce genre, on oublie souvent qu'un brevet ne confère ni un droit d'utilisation, ni un droit de propriété particulier sur l'objet de l'invention, mais qu'il accorde uniquement une protection contre sa production par des tiers. L'utilisation de la biotechnologie moderne est en général soumise à des autorisations spéciales qui sont régies non pas par le droit des brevets, mais par d'autres lois, comme la loi sur le génie génétique ou la loi sur les produits thérapeutiques.

Une politique de l'innovation digne de ce nom doit adapter en permanence les règles du droit de la propriété intellectuelle aux nouveaux développements technologiques. Restreindre l'étendue de cette protection, au préjudice en particulier des inventions biotechnologiques, ou l'affaiblir de toute autre manière causerait un tort considérable à l'économie suisse, qui vit par l'innovation. Cela menacerait de nombreux emplois.

En Suisse, le droit des brevets et le droit d'auteur sont actuellement en cours de révision. Il est prévu d'adapter le droit d'auteur à l'ère de la société de l'information. Au cœur de ce processus figure la ratification des deux «accords Internet» adoptés sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). L'objectif est ici surtout de renforcer les incitations pour permettre l'émergence de modèles numériques innovateurs.

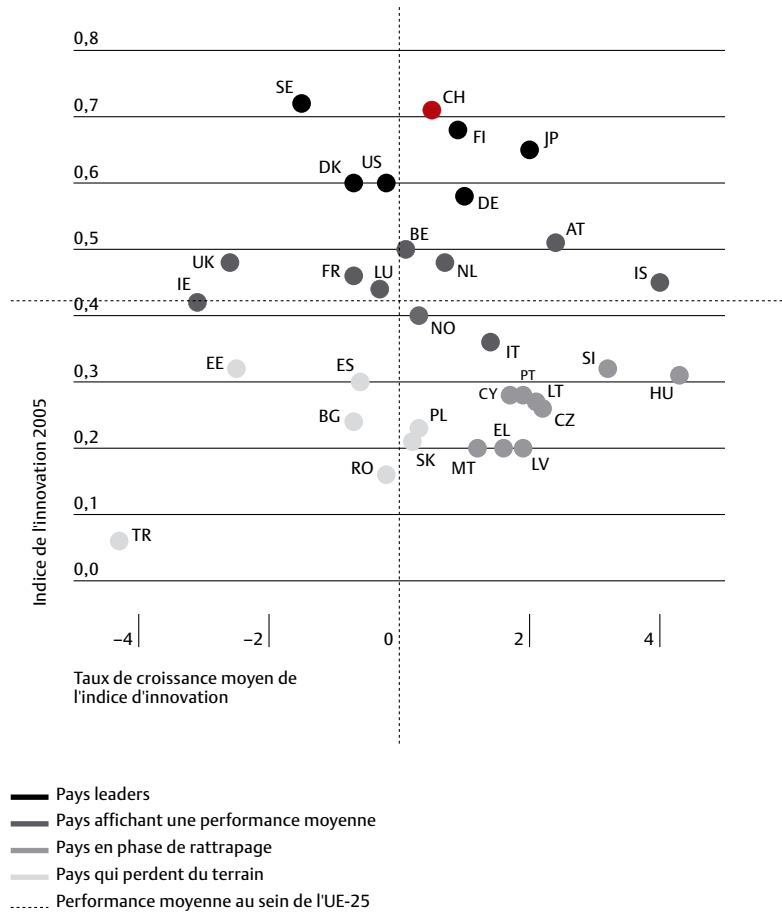
Lutter contre les contrefaçons et le piratage

Les contrefaçons et le piratage représentent une violation de la propriété intellectuelle, dont ils réduisent la valeur. Ils découragent les investissements dans de nouvelles technologies et dans des produits et des modèles commerciaux innovants. Aussi la lutte contre les contrefaçons et le piratage représente-t-elle un pan incontournable de la politique de l'innovation. La mise en place d'une infrastructure capable de garantir une protection juridique de haut niveau, rapide et efficace figure au nombre des mesures à prendre.

Conclusions

La Suisse est un pays pauvre en matières premières, mais avec un haut niveau de salaires. Elle ne pourra garantir sa croissance économique à long terme que si elle innove en permanence. L'économie doit absolument pouvoir disposer de conditions-cadre favorisant l'innovation. Le droit de la propriété intellectuelle en fait partie. Face aux défis que représente une compétition globalisée dans les secteurs de la technologie et de l'innovation, la Suisse doit, pour mener une politique de l'innovation efficace, moderniser et consolider son droit de la propriété intellectuelle.

L'indice de l'innovation et son évolution



Source: Innovation Scoreboard 2005: Comparative Analysis of Innovation Performance.
<http://www.trendchart.org/Scoreboards/Scoreboard2005/pdf/EIS%202005.pdf>.



Cours de criminologie à l'Institut de droit de l'Université de Zurich.



Atelier de cuisine à l'Ecole hôtelière de Lausanne.



Cours d'éducation routière donné par la police de Winterthur à l'école primaire de Talhofweg.



Sensibilisation à l'art au Musée d'art de Thoune.



Test de recrutement pour l'infanterie de montagne à Engelberg.



Cours de coiffure à l'Ecole professionnelle de mode et création de Zurich.



Cours d'anatomie sur «Lara», une vache fixée à la formaline, à l'Institut vétérinaire de l'Université de Zurich.



Repas de midi à l'Institut auf dem Rosenberg de Saint-Gall.



Institution cantonale pour les adolescents d'Aarburg.



Cours d'œnologie à l'Ecole hôtelière de Lausanne.



Atelier de réparation de vélos, Zurich.